

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2701>

Les services publics et la fonction publique appartiennent à tous. Protégeons-les !

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - FONCTION PUBLIQUE -
Date de mise en ligne : mercredi 17 avril 2019

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Les services publics et la fonction publique appartiennent à tous. Protégeons-les !

Le projet de loi dit de transformation de la fonction publique vient d'être présenté au Conseil des Ministres. Le gouvernement souhaite le faire valider par le Parlement avant l'été.

Non, ce projet de loi ne concerne pas uniquement la gestion des agent-e-s de la fonction publique. Au contraire, il vous concerne toutes et tous, en tant qu'usager-e.

Il s'agit de pierres permettant de modifier en profondeur la fonction publique et de fragiliser les services publics. Ce sont des attaques sans précédent.

Ce projet de loi va faciliter, par la généralisation du recours au contrat, parfois sur des contrats de mission, les restructurations, les suppressions, externalisations ou privatisation des missions de service public.

Le Projet de loi ne répond pas aux besoins actuels exprimés par les français depuis plusieurs mois qui souhaitent une fonction publique plus proche, plus humaine sur tous les territoires.

Non, ces réformes ne sont pas portées par la volonté d'un meilleur service public mais bien par des principes de coupes budgétaires.

Les promesses de modernisation risquent de se traduire en réalité par une dégradation des services publics. C'est en fait moins de services publics qui nous attend toutes et tous.

Les services publics ont pour mission de satisfaire les besoins collectifs :

- en permettant la prise en charge de toutes et tous, quel que soit leur âge, leur origine et leur situation financière et sociale, et non selon le patrimoine ;
- sur l'ensemble des territoires ruraux comme urbains ;
- en protégeant les plus faibles et non en confortant les plus forts ;
- en rendant possible une véritable redistribution des richesses ;

Revendiquons des services publics, accessibles à toutes et à tous, qui servent et aident l'usager-e et réduisent les inégalités et assurent la cohésion sociale.

Les services publics doivent être assurés :

- par une fonction publique à la neutralité indispensable et donc non soumise à des intérêts privés ;
- en garantissant l'impartialité de ses agent-e-s, leur indépendance du politique, et en mettant fin au pantouflage et aux conflits d'intérêt ;

Bâtissons toutes et tous le service public de demain, un service public toujours juste et protecteur, pour l'usager-e.

Ensemble pour une fonction publique au service de toutes et tous.

journée d'action et de grève

JEUDI 9 MAI



Tract FP 9 mai 19